



Saint-Pierre-et-Miquelon : une situation intenable

FO Justice dénonce et exige des moyens immédiats !

COMMUNIQUÉ :

Le Syndicat National FO Justice tient à dénoncer avec la plus grande fermeté la situation dramatique à laquelle sont confrontés nos collègues du Centre Pénitentiaire de Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM).

Depuis plusieurs semaines, les Personnels doivent faire face à la présence d'un détenu particulièrement instable et dangereux, dont la prise en charge dépasse largement les capacités locales.

Le 21 octobre 2025, un incident d'une gravité extrême est survenu lors de la distribution des médicaments : menaces explicites, comportement violent, tentative d'agression armée avec une fourchette et bousculade d'un agent.

Une fois encore, ce sont les Personnels qui ont servi de bouclier face à une administration incapable d'anticiper les risques.

Le CP de Saint-Pierre-et-Miquelon est le plus petit établissement pénitentiaire de France, mais il doit désormais accueillir des profils de plus en plus lourds sans disposer des moyens nécessaires :

- Aucun quartier disciplinaire, aucune cellule d'isolement,
- Effectif réduit à 6 agents seulement, travaillant souvent seuls, y compris la nuit,
- Taux d'occupation de 143%,
- Aucun dispositif psychiatrique adapté à ce type de détenu.

FO Justice alerte depuis des années sur la dégradation structurelle de cet établissement, isolé géographiquement, oublié administrativement, et désormais exposé à un risque majeur pour la sécurité des fonctionnaires affectés.

Le Syndicat National FO Justice apporte son soutien total et indéfectible à l'ensemble des agents du Centre Pénitentiaire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Leur professionnalisme, leur sang-froid et leur solidarité sont exemplaires, mais ils ne peuvent être les seuls remparts face à des situations qui relèvent d'une véritable urgence sécuritaire et sanitaire.

► FO Justice exige des mesures immédiates :

- Le transfert sans délai du détenu concerné vers un établissement adapté à sa dangerosité, à l'instar de notre revendication nationale : l'affectation en établissement au regard des profils de dangerosité des détenus,
- Le renforcement urgent des effectifs sur place,
- L'ouverture d'une réflexion nationale sur les conditions d'exercice à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- La prise en compte effective de la sécurité et de la santé mentale des personnels affectés sur ce site isolé.

FO Justice ne se contentera pas de simples promesses, nos collègues de Saint-Pierre-et-Miquelon ne doivent pas être les oubliés de l'administration pénitentiaire !

FO Justice – le 27 Octobre 2025

